

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 28 août 2026

Présents :

- Gildas GUYADER
- Jacques TROËL
- Claudine CAUMONT
- Jean-Philippe SEGUIN
- Katy COSQUER
- Stéphanie LE MENER
- Eline LE GUYADER
- Vincent LE PROVOST
- Kevin LE COENT

Absents :

- Maxime LE LEPVRIER
- Emmanuelle MARESCA

La réunion est présidée par Gildas GUYADER.

1- Sollicitation du label « Patrimoine Rural de Bretagne »

Cette association a pour objectif de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine tout en respectant le caractère de l'architecture d'origine.

L'adhésion à ce label aurait pour objectif d'obtenir d'éventuelles subventions.

Le conseil décide de solliciter le label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »

2- Approbation du devis de réalisation des métrés et des plans 1 Porz Ar Men

Deux devis ont été établis afin d'établir les métrés de la maison 1 Porz Ar Men :

- Cabinet PATUREL : 3348 € TTC
- NUMERIBAT : 7104 € TTC

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Cabinet PATUREL pour un montant de 3348 € TTC.

3- Approbation du devis de vidéosurveillance

Des devis ont été établis pour installer une vidéosurveillance au niveau des poubelles :

- Breizh Solutions : location pour 8000 € HT sur 5 ans + maintenance 113 € HT / mois
- Axione : 12555 € HT (plus 96 € HT / mois d'abonnement de connectivité)

Il existe une alternative (caméra de chasse) qui est autorisée, 2 devis ont été faits :

- ARMOR CHASSE : 249.00 € TTC
- REXEL : 349.14 € TTC

Le conseil décide de valider le devis de REXEL pour un montant de 349.14 € TTC

4- Validation du choix du maître d'œuvre pour la rénovation des logements de la Poste

Un marché de maîtrise d'offre a été lancé le 11 juin dernier auprès de 3 architectes.

A l'issue du marché, fixé le 3 juillet, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 juillet avec l'ADAC qui a fait l'analyse des offres reçues sur la base de 2 critères, le prix des prestations et la valeur technique.

La commission a validé l'offre du cabinet PATINE Office pour un montant de 31200 € avec une note de 6/6 pour la valeur technique.

Le conseil confirme ce choix.

5- Adhésion à l'ALECOB (Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays Centre Ouest Bretagne)

L'ALECOB propose aux collectivités du pays COB un service de proximité dédié à la maîtrise des dépenses et consommations énergétiques ainsi qu'une proposition d'accompagnement de projet sur leur patrimoine communal. Cet accompagnement est appelé « Conseil en Energie Partagé »

Dans le cadre de la réhabilitation – rénovation des logements de l'ancienne poste, et afin d'optimiser les économies d'énergies, il serait judicieux d'adhérer à cette Agence.

Le conseil décide d'adhérer à l'ALECOB pour 3 ans pour un montant de 378 € / an.

6- Révision des loyers

Compte tenu de la charge financière en augmentation qui pèse sur les locataires et du bon équilibre budgétaire de la commune, le conseil décide de ne pas réviser les loyers au 1^{er} juillet 2026.

7- Remboursement de frais à une bénévole de la bibliothèque municipale

Brigitte GICQUEL, bénévole de la bibliothèque, avait fait l'achat d'étiquettes pour référencer les livres pour un montant de 75.19 € TTC.

Le Conseil décide de rembourser cette somme à Mme GICQUEL.

8- Remboursement de frais à une élue

Emmanuelle MARESCA avait fait l'avance du billet de train pour la visite de l'Assemblée Nationale en février dernier pour un montant de 134 €.

Le Conseil décide de lui rembourser cette somme.

9- Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG22

Le Conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, du Code de la commande publique, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le CDG 22 va engager en 2027.

Et prend acte, que les prestations, garanties et taux de cotisations lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 01/01/2028.

10- Désignation d'un correspondant incendie et secours du SDIS

Vincent LE PROVOST est désigné correspondant incendie et secours du SDIS

11- Désignation d'un correspondant espèces à enjeux de santé de l'ARS

L'ARS Bretagne nous sollicite pour désigner un ou plusieurs référents « espèces à enjeux de santé » que sont les plantes exotiques envahissantes ayant un impact sur la santé et les animaux réglementés au titre de leur impact sur la santé.

Le ou les référents ont pour mission de surveiller la prolifération de ces espèces et de les signaler à l'association FREDON Bretagne.

Le conseil décide de désigner, Eline LE GUYADER et Claudine CAUMONT, référentes communales sur les « espèces à enjeux de santé »

12- Proposition de convention d'occupation d'un délaissé communal à Collerédo

Mme Ydwine Van Der Veen qui habite 6 Collerédo a sollicité Mr le maire afin d'acheter un délaissé communal qui jouxte sa propriété. Compte tenu du coût élevé d'une telle opération, Mr le maire souhaite proposer à Mme Van Der Veen, une convention d'occupation du domaine public lui permettant d'entretenir librement ce délaissé.

Le Conseil décide de valider cette proposition.

13- Participation frais fonctionnement école de Lanrivain

Le conseil refuse la participation aux frais de fonctionnement de l'école bilingue de Lanrivain demandés par la commune de Lanrivain pour un montant de 2229.46 € par an, pour un élève de maternelle, pour l'année scolaire 2025-2026.

Et valide le versement de la somme de 1600 € qui correspond à la moyenne départementale du coût d'un élève de maternelle.

Et précise que ce forfait sera appliqué également pour les années suivantes, à chaque demande de la commune de Lanrivain dépassant de façon démesurée le forfait départemental.

14- Participation supplémentaire au SIVU

Des dépenses supplémentaires ont été engagées, il convient donc de prévoir un versement supplémentaire au SIVU de 3000 € par commune pour finir l'année.

Le conseil valide ce versement supplémentaire.

15- Questions diverses

Présentation du bilan du fonds d'aide aux jeunes du département